

**Nombre de membres**

- En exercice : 11
- Présents : 9
- Excusés représentés : 0
- Absents : 2
- Votants : 9    Pour : 9  
                          Contre : 0  
                          Abstention : 0

**Date de convocation** : 08 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze du mois d'avril à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

**Présents** :                    CELLE Éric                    CHANAL Fabrice                    CROZE Michel  
   DE JOCAS Marie-Astrid    DESCAMPS Véronique            GENTES Laurent  
   GRAIL Gaétan                HOPFNER Laurie                 SAURON Jérôme

**Absent(s) excusé(s)**:

**Absents** :                    MAURIN Anne-Gaëlle, MONTAGNON Estelle

**Secrétaire de séance** : GRAIL Gaétan

**Liste des noms en vue de la nomination des membres de la Commission  
Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 15 mai 2026. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, soit 24 personnes, proposée sur délibération du conseil municipal.

**AR Prefecture**

043-214301442-20260414-2026\_022-DE  
Reçu le 21/04/2026

**Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal propose pour siéger en CCID la liste des personnes figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.**

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

**Le Maire,**  
**Laurent GENTES**



**AR Prefecture**

043-214301442-20260414-2026\_022-DE  
Reçu le 21/04/2026